



Eviction pour maladies

Un enfant malade a besoin de calme, de repos et de soins. C'est pourquoi, les Ateliers de jeux « Les Coccinelles » mettent en place des circonstances particulières. L'établissement se réserve le droit de **ne pas accepter ou de renvoyer un enfant dans les situations suivantes** :

- La maladie empêche l'enfant de participer pleinement aux activités.
- La maladie demande des soins particuliers que le personnel ne peut fournir sans compromettre la santé et la sécurité des autres enfants.
- L'enfant a l'une des infections suivantes :

Symptômes et maladies	Attitude aux Ateliers de jeux « Les Coccinelles »
Fièvre	Eviction si la température est de 38,5°C ou plus.
Etat grippal	Accueil normal dès que l'état général de l'enfant le permet.
Vomissement Diarrhée	Eviction après le 1er vomissement. Eviction en cas de diarrhée.
Conjonctivite	Eviction et retour possible après 24 heures de traitement antibiotique.
Varicelle	Accueil normal dès que l'état général de l'enfant le permet.
Impétigo (<i>éruption de vésicules transparentes qui forment une croûte jaunâtre en se desséchant</i>)	Eviction et retour possible après 24 heures de traitement antibiotique.
Angine et infection à streptocoques	Eviction et retour possible après 24 heures de traitement antibiotique.
Coqueluche	Eviction jusqu'à 6 jours après le début du traitement antibiotique.
Oreillons	Eviction et retour possible dès la disparition des inflammations.
Rougeole	Eviction durant 18 jours.
Rubéole	Eviction et retour possible dès la disparition des boutons.
Poux	Lorsque nous constatons qu'un enfant a des poux, nous demandons aux parents de venir le rechercher, afin de lui faire un shampoing spécial (produit contre les poux). L'enfant peut ensuite revenir le jour même, dès que le traitement est fait.

Pour les symptômes et maladies qui ne sont pas décrits ci-dessus, nous vous prions de contacter la responsable des Ateliers de jeux « Les Coccinelles » au 079 930 44 59.

